PÊCHE 69

Revue de la Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Édition
2024/2025
N°11

LES CAMPS PÊCHE POUR JEUNES CARTONNENT !

04 1924 -2024 : un siècle d'engagement des pêcheurs pour les milieux aquatiques

07 «Bien-être animal»: c'est la science qui souffre !

14 Rivières du Beaujolais : comment va l'Ardières ?

www.peche69.fr

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 69

Alain LAGARDE - Président fédéral

« Depuis plus de 100 ans, notre Fédération se mobilise au quotidien pour défendre notre loisir, le développer et protéger nos milieux aquatiques. »

2024, année historique puisqu'elle marque le centenaire de notre Fédération. Cette année, comme les précédentes, salariés et bénévoles ont uni leurs efforts afin de mener à bien nos missions de suivi, sensibilisation, préservation du milieu aquatique et développement du loisir pêche. Le fruit de leur dévouement est présenté dans ce bulletin.

Bonne lecture !

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 69

Directeur de la publication :
Alain LAGARDE

Conception :
Service développement

Rédaction :
Service technique
Service développement
Service garderie

Photos d'illustration :
Laurent MADELON - FNPF
FDAAPPMA69
AAPPMA Villefranche, Belleville, Thurins, ALYVAL
Pixabay

Dessins :
FOISSY
Jean GROSSON

Impression:
Recto-Verso Repro

Edition N°11- 2024/2025

Edition soutenue par :

Sommaire

4 **Fédération**

1924 -2024 : un siècle d'engagement des pêcheurs pour les milieux aquatiques

6 Les chiffres clés 2024

7 «Bien-être animal» : c'est la science qui souffre !

10 Des actions aux quatre coins du département

12 **Pêcher**

Les camps de pêche pour jeunes cartonnent!

13 Une saison riche en concours

14 **Connaitre**

Rivières du Beaujolais : comment va l'Ardières?

16 Garder la rivière en bonne santé : un pari pas si fou

18 **Protéger**

Des partenariats renforcés

20 La Fédération de pêche engagée pour la Saône et ses pêcheurs

22 Nos AAPPMA en actions

Fédération

Depuis plus de 100 ans, les pêcheurs du Rhône œuvrent pour la protection des milieux aquatiques. En un siècle, ils en ont vu des changements et pas toujours pour le meilleur...

De la construction des grands ouvrages hydrauliques qui ont mené à la disparition pure et simple de nombreux poissons migrateurs, en passant par les différents scandales sanitaires liés aux grandes pollutions industrielles, les pêcheurs ont été témoins de tout. Nombre d'entre eux, déçus, écœurés, ont alors remisé leurs cannes et leurs bottes au placard. D'autres se sont au contraire totalement investis dans la lutte contre les pollutions, alertant les médias, la sphère politique, puis devant les tribunaux. Et ils ont fait voter des lois fondamentales pour la protection des milieux aquatiques !

Car il demeure toujours des irréductibles qui de l'aube au crépuscule arpentent inlassablement les rivières et sont les premiers (et parfois les seuls) à comprendre qu'elles sont malades. Sentinelles, lanceurs d'alerte, experts des milieux aquatiques et gardiens d'un savoir ancestral, les pêcheurs sont là et heureusement car de nombreux défis nous attendent encore.

Les rivières ont besoin de nous !

Le Ry, restauré par les pêcheurs en 2023 : suppression d'un seuil empêchant le passage des poissons

1924-2024
un siècle d'engagement des pêcheurs pour les milieux aquatiques

1924 Création de la Fédération

1926 La Gaule Turdinoise fait déjà face aux pollutions de l'industrie textile

1945-1980 mise en place des grands aménagements hydrauliques + vidanges désastreuses des barrages du Haut-Rhône à 5 reprises

1965-80 Diminution du nombre de pêcheurs

La pêche est partout : transmission au sein de la famille et du village

1970 1ères actions en justice portées par les pêcheurs suite aux pollutions industrielles

1975 Création du Comité de Défense du BV de l'Azergues par les pêcheurs

1976-2000 + ère des retenues collinaires

1970-2000 + ère des grandes pollutions industrielles, pesticides

1983-1987 + canalisation des rivières

1984 Début des actions de sensibilisation et d'initiation à la pêche au sein des AAPPMA du Rhône

1988 Constat des pêcheurs sans appel : la plus grande partie des rivières du 69 est très dégradée, les poissons disparaissent

1991 1ers contrats de "rivière propre"

1997 1ères actions de restauration portées par la Fédération

2000 La Fédération se lance dans des actions de sensibilisation et organise des pêches de suivis scientifiques. Début de simplification de la réglementation pêche.

2000-2010 la science bouge... et la Fédération aussi !

1995-2015 Amélioration de la qualité de l'eau + décloisonnement des rivières = les poissons reviennent !

2010-2024 montée en puissance des actions de la Fédération

2018 1ers travaux halieutiques portés par la Fédération

2019 Nouvelle méthode de gestion : la fenêtre de capture, une 1ère en France !

Fête de la pêche 2001 à l'AAPPMA de Pontcharra

2022 : les effets de la fenêtre de capture se font déjà sentir : résultats présentés à un colloque national

LES CHIFFRES clés de 2024

12
SALARIÉS
+ 2 ALTERNANTS

14
ADMINISTRATEURS
BÉNÉVOLES

19 482
PÊCHEURS
dont
1 694
FEMMES
et
4 466
MOINS DE 18 ANS

MOYENNE D'ÂGE :
38.5 ANS

132
PÊCHES DE SUIVI PISCICOLES
pour mieux connaitre nos milieux et mieux les protéger

25 PÊCHES DE SAUVETAGES
avant travaux

430 000 €
INVESTIS
EN FAVEUR DES MILIEUX

240 000 €
POUR FAVORISER
L'ACCÈS DES PÊCHEURS

407
ANIMATIONS
d'éducation à l'environnement

115
ANIMATIONS PÊCHE
auprès des particuliers et des centres de loisirs

7
ÉVÉNEMENTS
auprès du grand public

5500
PERSONNES
sensibilisées sur l'ensemble des actions

2000
PÊCHEURS
controlés par notre brigade fédérale

125 PV DRESSÉS

255
JOURNÉES
de contrôle sur le terrain

10704
abonnés

1090 Abonnés

710 Abonnés

88 000
visites sur peche69.fr

«Bien-être animal» : c'est la science qui souffre !

Un nouvel article scientifique (Diggles et al, 2024) signé collectivement par 20 auteurs indépendants de 17 structures de recherche différentes, issues de 9 pays, démontre avec précision les dérives idéologiques de la littérature scientifique consacrée à la sensibilité animale. Ce pavé dans la mare brise le faux «consensus scientifique» autoproclamé par les animalistes sur la fameuse « douleur » du poisson…

D'ordinaire, les scientifiques sont plutôt réservés, du moins dans la littérature officielle soumise aux comités de lecture, quant aux critiques directes portées sur les travaux de leurs confrères. Mais ils tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme, face à ce qu'ils décrivent comme un véritable détournement de la méthode scientifique à des fins purement idéologiques. En cause, la probité des publications de ces dernières années relatives au « bien-être animal » concernant les organismes aquatiques, poissons et invertébrés.

Ce collectif international de chercheurs comprend des spécialistes de renommée mondiale et couvre les domaines suivants : écologie, ichtyologie, neurosciences, halieutisme, biologie marine, physiologie, psychologie, sciences vétérinaires… Ils officient au sein d'universités ou d'instituts de recherche en Allemagne, au Royaume-Uni, en Norvège, mais aussi au Canada, USA, Australie, Russie, Nouvelle-Zélande, Singapour. Un sacré panel ! Que dénonce leur publication ?

Des changements de définitions pour une meilleure confusion…

La notion de douleur est la pierre angulaire du débat. Selon la définition officielle de l'association internationale pour l'étude de la douleur (IASP, 2020), «la douleur est une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable associée à une lésion tissulaire réelle ou potentielle ou décrite dans ces termes». La réponse émotionnelle fait suite à une blessure, qui est détectée par le système nerveux via un processus : la nociception.

La nociception est un processus inconscient, pouvant déboucher sur des comportements automatiques, réflexes, très élaborés : par exemple, un rat décérébré qui ne peut plus ressentir la douleur, cherchera malgré tout à repousser un objet qui le pique, couinera et tentera de mordre. Ces réactions sont bien nociceptives, inconscientes mais sans implication de douleur. **Nociception et douleur sont deux choses bien distinctes.**

Nociception et douleur
sont deux choses bien distinctes

Mais **les auteurs de travaux controversés réinventent tout simplement leur propre définition de la douleur**, la réduisant justement à des critères neurologiques, comportementaux ou motivationnels qui ne permettent plus de distinguer douleur et nociception.

Raccourcis et anthropomorphisme : un cocktail corrosif

Par exemple, les premiers travaux de Lynn Sneddon (2003), chercheuse et militante à l'origine de l'essentiel des publications affirmant que les poissons souffrent, ont consisté à administrer de la morphine à des truites ayant reçu une injection d'acide ou de venin. L'analgésique diminuant les comportements anormaux, l'auteur en a conclu qu'il s'agissait d'une preuve de l'existence de la douleur des poissons. Mais cet effet de la morphine peut aussi s'expliquer entièrement par des actions sur la nociception : cela ne constitue absolument pas une preuve que les truites ressentaient de la douleur. Par ailleurs, les opiacés ont divers effets sur le système nerveux en plus de réduire la signalisation nociceptive : il n'y a donc aucune certitude que l'effet de la morphine soit même spécifique à la nociception ! Enfin, c'est une dose dépassant la dose mortelle chez les mammifères qui fût injectée aux truites. Cette énorme dose, qui n'a pas modifié leur comportement de nage, indique que **la réponse de la truite à la morphine est totalement différente de celle des mammifères, humains y compris.**

Beaucoup de travaux récents s'inspirent directement de ces « références », font appel à des termes très subjectifs comme la « sentience », utilisent un vocabulaire chargé de psychologie humaine (poissons dépressifs, heureux, pessimistes ou optimistes…). Tout cela facilite l'anthropomorphisme et invite à croire à de fausses équivalences entre le ressenti des animaux et celui des humains. Ces amalgames et ces confusions subtiles sont utilisées dans un objectif précis, celui d'installer une idée : poissons et invertébrés souffrent, comme nous. Un glissement s'opère, nous sortons du domaine de la science.

« La méthode scientifique est régulièrement mal utilisée, mal interprétée ou ignorée dans la littérature sur la sensibilité et la douleur des poissons et des invertébrés. »
Diggles et al., 2024

La réponse de la truite à la morphine est totalement différente de celle des mammifères, humains compris

L'émergence de la pseudo-science

Redéfinir la douleur et ses critères aboutit à décrire toute modification comportementale (apprentissage et évitement, choix différents, toute adaptation en somme) comme « compatible avec la douleur ». Cette déduction est rapidement assimilée à une preuve, validant le postulat de départ. C'est ce que Diggles et ses collègues appellent le **test d'hypothèses irréfutables**, une autre dérive de ce pan de la littérature sur le bien-être animal. Ce faisant, les chercheurs incriminés font abstraction des explications alternatives des résultats de leurs expériences.

Plus grave encore, l'**article de 2024 démontre l'ignorance sélective ou le rejet des études et faits contradictoires,** qui ne cadrent pas avec l'hypothèse de la douleur chez les poissons et les invertébrés. Ils dénoncent le manque de revues rigoureuses, impartiales et transparentes de la littérature, fondées sur une évaluation critique. Au lieu de cela, des synthèses bibliographiques à sens unique voient le jour, comme ce fût le cas en 2021 sur les crustacés et les céphalopodes décrits comme des êtres sentients, sensibles à la douleur et susceptibles de souffrir malgré deux synthèses scientifiques ayant conclu exactement l'inverse en 2019. L'objectivité et la rigueur en prennent un coup avec cette **nouvelle forme de « cancel culture ».**

« Cette voie mène généralement à la pseudoscience »
Diggles et al., 2024

Mémoire sélective

Il en va de même pour les poissons : dans une synthèse de 2023, Sneddon ne cite pas certains travaux (2014) auxquels elle avait elle-même pris part… mais qui montraient l'absence d'effet physiologique de piqûres d'hameçons sur des morues atlantiques ! Travaux cohérents avec d'autres, sur le brochet (2017), ou d'autres encore sur une cousine de la perche soleil (2021) … et qui s'expliqueraient très bien au regard de connaissances, elles aussi, effacées des revues orientées. **Des études ont en effet montré que les poissons ont un très faible taux de fibres nerveuses de type C, de l'ordre de 4-5%. Or, ce sont ces fibres lentes qui véhiculent la douleur lancinante, consciente chez les mammifères, chez qui elles représentent 80% des fibres cutanées. Chez les humains atteints d'un trouble d'insensibilité congénital à la douleur, ce taux chute à 24% ; les poissons en ont encore 5 fois moins. En revanche, ils possèdent des fibres rapides, réflexes, de type A-delta, ce qui leur permet de réagir vite face à un stress (fuite, évitement…).** Cette caractéristique semble adaptée au milieu hostile dans lequel ils vivent : fortes densités de prédateurs, compétitions alimentaire et territoriale permanentes, crues, sécheresses, avec des taux de mortalité naturellement très élevés.

Un très faible taux de fibres nerveuses de type C: une adaptation à la vie en milieu hostile…

Oui, les poissons peuvent avoir un chat dans la gorge…
De toute évidence, ce silure ne ressent pas de la même manière que nous les trois redoutables épines plantées dans sa gueule par un poisson-chat déjà à moitié digéré… mais encore bien vivant ! Sous l'eau, ce n'est pas vraiment le monde de Walt Disney.

Un discours orienté et sur-médiatisé

Pour bien illustrer les propos de ces 20 chercheurs, nous pouvons tout simplement citer l'avis scientifique de l'EFSA, organisme de référence européen, sur la douleur des poissons (2009) : 9 citations sur 17 réfèrent à Sneddon. Malgré la mention de l'existence de « vifs débats sur la question », à aucun moment le rapport de l'EFSA ne mentionne les arguments contradictoires. Une synthèse bibliographique française du **Centre National de Référence pour le Bien-Etre Animal y consacre un paragraphe en mars 2024 :** un tiers des citations renvoie à Sneddon et **il n'est fait mention d'aucune des nombreuses publications contradictoires.** Aucun recul n'est pris sur les interprétations proposées, dans la droite ligne de la démonstration de Diggles et al, 2024.
Parmi les déviances de la méthode scientifique, les auteurs soulignent également le manque de preuves empiriques reproductibles. Ainsi, certaines études de faible qualité mais bénéficiant d'un écho médiatique important s'avèrent, quelques années de recherche plus tard, non reproductibles… mais dans le cycle médiatique moderne, les correctifs ou les rétractations sont invisibilisés par les gros titres à sensation. Les associations véganes antispécistes comme L214, au coeur du mouvement anti-pêche, surfent justement sur cette vague. Ils ont nommément remercié Sneddon pour son appui à leurs activités en 2022… avant de retourner faire la promotion des produits véganes de leurs mécènes de la Silicon Valley (voir «La face cachée de l'antispécisme»). Car ne nous y trompons pas : ce sont bien les intérêts financiers de l'industrie de la Food Tech qui avancent à l'échelle européenne sous couvert de «bien être animal».

La pseudo-science mène au coté obscur…

Autre signe de dégradation de la qualité du débat scientifique, **les auteurs signalent des attaques personnelles sur les chercheurs** qui critiquent l'hypothèse de la douleur des poissons et des invertébrés, plutôt que sur leurs arguments. Des appels à la cancel culture commencent à voir le jour au sein même des publications, avec des articles suggérant de bannir l'aquaculture des céphalopodes et la vente de crustacés au nom du bien-être animal.
Ce contexte est susceptible d'entrainer des conséquences majeures vis-à-vis de l'alimentation et de l'usage des animaux en général, avec de forts risques d'effets indésirables de type perdant-perdant pour les hommes et les animaux, par la prise de réglementations inappropriées. Les chercheurs appellent à restaurer un standard élevé de qualité scientifique afin de fonder la prise de décision politique sur des données probantes. Il est plus que temps de réagir !

Des actions aux quatre coins du département

Observatoire du Beaujolais:
45 stations de pêche électriques
(Résultats en p. 14)

Début des travaux de restauration
de la lône de Reyrieux
(voir p.20)

Camp-pêche au lac des sapins
(voir p. 12)

Fête du printemps à Ecully
en partenariat avec l'ENS des Vallons de Serres, des Planches et de la Beffe

Contrôle garderie renforcé pour l'ouverture du brochet au Grand Parc de Miribel-Jonage, en partenariat avec la Brigade fluviale
(voir p.18)

Pêche de sauvetage sur le Torranchin :
les poissons évacués sur 400 m avant le début des travaux de restauration.

Journée Européenne du Patrimoine à la station d'épuration de Pierre-Bénite
en partenariat avec la Métropole de Lyon

1ère manche du Junior Fishing Tour Leurres
au lac du Ronzey, en partenariat avec l'AAPPMA Yzeron
(voir p. 13)

Poursuite du suivi PFAS (polluants éternels)
dans le Rhône à Condrieu,
en partenariat avec l'INRAE

Les camps de pêche pour jeunes cartonnent !

Pendant de nombreuses années, nous avons organisé avec succès des stages de pêche à la journée ou à la demi-journée pour les jeunes. Face à une demande croissante de la part des participants et de leurs parents pour des séjours plus longs, nous avons décidé de lancer des camps de pêche de plusieurs jours.

Après une recherche approfondie, nous avons choisi le magnifique site du lac des Sapins à Cublize, labellisé parcours famille. Ses 40 hectares d'eau, sa proximité avec le Reins, ses hébergements de qualité et sa restauration sur place en font le lieu idéal pour vivre une expérience de pêche inoubliable.

Le lac des sapins à Cublize:
le lieu idéal pour une experience pêche inoubliable

Pour cette première édition, nous avons proposé deux camps de pêche de trois jours et deux nuits, accueillant chacun sept jeunes âgés de 10 à 14 ans. Le succès a été immédiat ! Les places se sont envolées en moins de quinze jours, et ce, plus de dix mois avant le début des séjours.
Nos deux animateurs, diplômés BPJEPS « pêche de loisirs », ont encadré ces jeunes passionnés, leur faisant découvrir une multitude de techniques de pêche : carnassier, coup, carpe, feeder, écrevisse, truite... Un programme riche et varié dans un cadre naturel exceptionnel.

3 jours et 2 nuits pour découvrir une multitude de techniques de pêche

Cette expérience a été une véritable réussite, confirmant la passion de ces jeunes pour la pêche et suscitant un engouement encore plus grand pour l'année à venir.

Une expérience réussie qui sera renouvellée en 2025

Une saison riche en concours !

Votre Fédération, en lien avec les AAPPMA du Rhône, a organisé cette année plusieurs challenges fédéraux. De véritables moments forts pour les passionnés de pêche sportive ! Un immense merci à tous les participants, bénévoles et partenaires qui rendent ces événements possibles.

Enduro Carpe
de l'AAPPMA de Villefranche

De belles prises à l'Open Carnassier de l'AAPPMA de Belleville

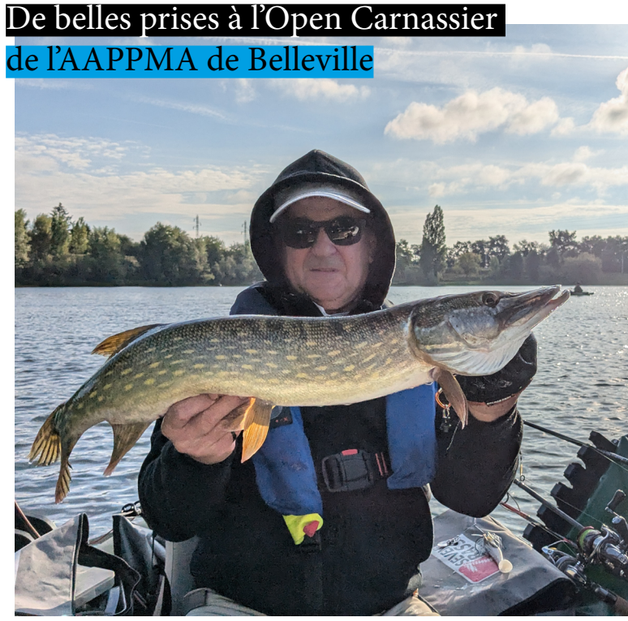

Manche du challenge pêche au coup à l'étang de Civrieux

1er concours carnassiers en float-tube au Grand Parc de Miribel-Jonage

Le JFT: un circuit de concours entièrement dédié aux jeunes

Rivières du Beaujolais : comment va l'Ardières ?

Cet été, la Fédération a réalisé une étude piscicole, thermique et astacicole (écrevisse à pieds blancs) sur les rivières du Beaujolais et leurs affluents comprenant 45 stations de pêche électrique, 12 sondes thermiques et 12km de prospection nocturne pour la recherche d'écrevisses autochtones.

Objectifs : faire un bilan sur l'état des cours d'eau 7 ans après la dernière étude, sur l'efficacité des actions opérées par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais depuis 2013, anticiper sur les évolutions attendues en raison du changement climatique à horizon 2050, pour proposer des actions de gestion pertinentes à long terme. Zoom sur l'Ardières, rivière emblématique du territoire !

Chaud devant sur l'Ardières !

La température de l'eau joue un rôle clé dans la répartition des poissons surtout pour notre espèce préférée : la truite fario ! Retenez qu'entre 17 et 19°C, nous nous situons dans la plage de température limite pour l'espèce. Aujourd'hui, l'Ardières fait le bonheur des truites de sa source jusqu'à l'aval de Beaujeu avec une température moyenne estivale correcte située autour de 19°C. Mais l'avenir s'annonce plus sombre si nous ne faisons rien !

En effet, en se basant sur la littérature (GIEC, MOATAR & al., 2021), on estime à l'échelle du département du Rhône une hausse des températures d'air de +0,6°C ainsi qu'une perte de débit de 5 à 10% par décennie. Des modèles de prédiction thermique nous permettent alors d'estimer une nette hausse des températures d'eau d'ici 30 ans, observable sur l'ensemble du cours principal de l'Ardières. D'ici 2050, en été, l'eau devrait alors dépasser les préférences thermiques de la truite fario dès l'entrée dans Beaujeu et condamner les truites à faire leurs valises pour l'amont, la seule partie où elles trouveront encore un peu de fraîcheur. Il est donc vital pour la truite de garantir l'accès à cette zone refuge très rapidement !

Il est également essentiel de noter que l'Ardières a été touchée par trois sécheresses majeures au cours des quatre derniers étés, ce qui a exacerbé les problèmes liés à la température et donc fortement influencé les résultats présentés par la suite.

Relevé des sondes thermiques

Et au niveau des inventaires ?

Nos pêches électriques ont révélé différentes choses:
- La truite fario domine les peuplements jusqu'à Beaujeu,
- Une diminution de l'abondance totale des truites sur l'Ardières depuis 2017 (-28%)
- Une augmentation de l'abondance des espèces tolérantes au réchauffement de l'eau (chevesne et loche franche)

Et les écrevisses à pieds blancs ?

En 2008, 7,6 km de ruisseaux étaient colonisés par l'écrevisse à pieds blancs sur le bassin-versant de l'Ardières. Mais 14 ans plus tard, seul 1,7 km sont encore colonisés soit une diminution de 78% ! Sécheresses, canicules et pollutions sont les principales explications du recul important de ces populations avec le développement de l'écrevisse de Californie, espèce exotique envahissante porteuse d'un champignon mortel pour nos autochtones. Cela conforte le bilan Liste Rouge dressé par notre association régionale de pêche (ARPARA), qui classe l'espèce en danger critique d'extinction.

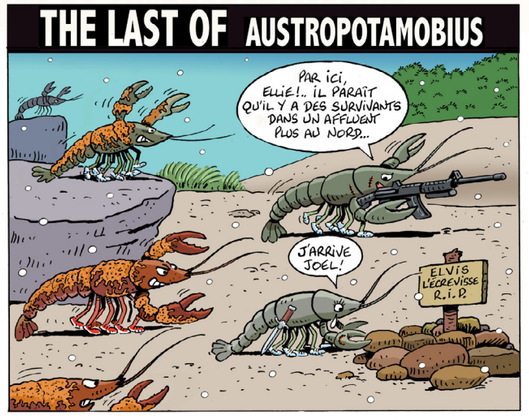

10 ans d'actions au service des milieux

Depuis 2013, le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) agit sur plusieurs leviers pour améliorer les rivières du Beaujolais.
- Sensibilisation du monde viticole à la réduction des produits phytosanitaires,
- Politique d'enherbement du vignoble,
- Réhabilitation de réseaux d'assainissement et stations d'épuration,
- Restauration de la continuité écologique,
- Réduction du piétinement bovins et replantation d'arbres.

Ces travaux réalisés ont sans doute joué un rôle important en limitant le déclin des populations face aux impacts du changement climatique. A ce propos, la qualité d'eau s'améliore sur l'Ardières elle-même, les seuils de toxicité pour les salmonidés ne sont plus dépassés d'après les analyses réalisées sur l'aval du bassin contrairement aux décennies précédentes. Plus encourageant encore, en aval du ruisseau des Samsons, un affluent de l'Ardières, des aménagements sur un bief ont permis le rétablissement d'une population dynamique de truites fario, disparue depuis 2015 !

Les actions du SMRB portent leurs fruits: les truites sont de retour à l'aval des Samsons

Et sur le reste du territoire ?

Les autres rivières du Beaujolais ont été également fortement touchées par les précédents été chauds et secs. En conséquence, les populations de truites fario ont été durement impactées sur les parties médianes et aval de ces cours d'eau. Toutefois, plusieurs zones refuges ont été identifiées sur l'amont du Morgon, du Nizerand et de la Vauxonne. Ces secteurs essentiels pour l'avenir feront l'objet d'une attention particulière.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles des AAPPMA du Beaujolais qui nous ont prêté mains fortes lors des inventaires piscicoles ainsi que la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire pour les pêches situées sur leur territoire.

Garder la rivière en bonne santé: un pari pas si fou...

Le piétinement des animaux d'élevage cause d'importants dégats aux rivières: érosion des berges, augmentation de la turbidité de l'eau, matière organique dissoute... Des solutions existent : mise en défend des berges, création d'abreuvoir...

Les seuils sont des obstacles aux déplacements des poissons et des sédiments.
La ripisylve permet de garder une eau fraiche, offre des caches aux poissons et peut même limiter la propagation d'espèces exotiques envahissantes telles que la renouée du Japon.
Pour garder une rivière en bonne santé : moins de seuils et plus d'arbres !

L'alevinage avec des truites fario juvéniles montre de mauvais résultats : un fort taux de mortalité pour des investissements financiers très conséquents. Pire, les quelques individus qui survivent vont se reproduire avec nos fario sauvage et transmettre des gènes et des comportements issus d'une sélection en bassins de pisciculture, qui ne sont pas adaptés à la vie dans nos rivières.
En revanche, les lâchers de truites arc-en-ciel permettent de répondre à la pression de pêche sans polluer la génétique de nos truites sauvages tout en maintenant une présence au bord de l'eau de pêcheurs sentinelles sur des parcours dépeuplés par les impacts de l'activité humaine.

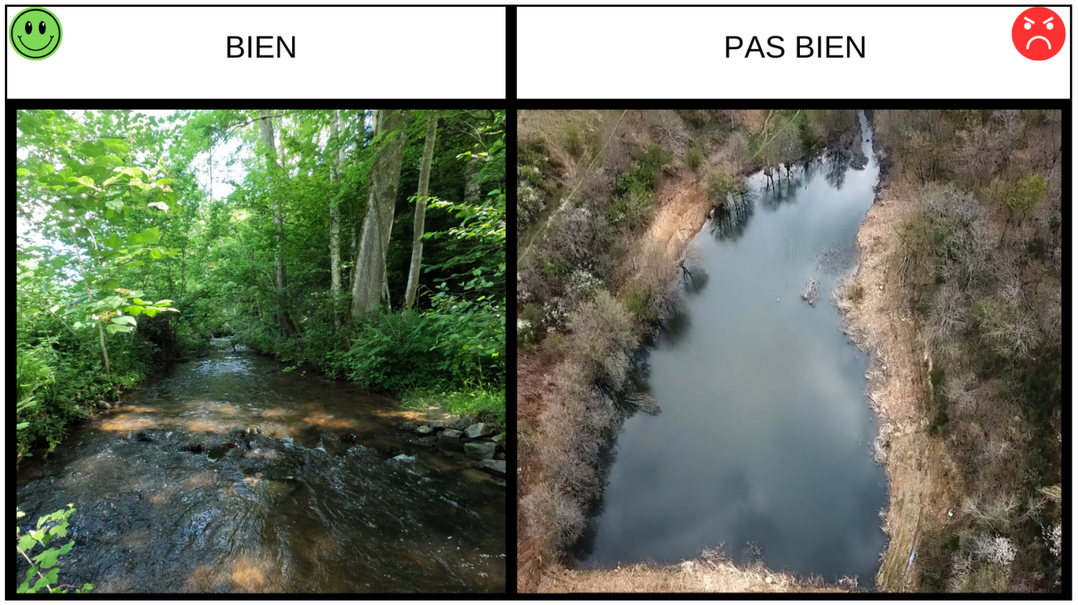

Les retenues collinaires participent fortement au réchauffement de l'eau, augmentent son évaporation et entrainent une diminution de sa qualité. Pour une rivière en bonne santé : laissons-la couler !

Protéger

Depuis plusieurs années, les agents du service garderie de la Fédération de pêche mènent des missions communes avec différents services de l'Etat (gendarmerie, OFB...).

Dans un objectif commun de rendre ces missions plus régulières et plus efficaces et face à la recrudescence des incivilités et agressions dont sont victimes nos agents, ces partenariats vont connaitre une nouvelle dimension avec la signature d'une convention avec la gendarmerie du Rhône.

Signature d'une convention entre la Fédération de pêche et la gendarmerie du Rhône

Des partenariats renforcés

Signature d'une convention avec la gendarmerie du Rhône

Le jeudi 11 juillet 2024 a eu lieu au siège de la Fédération, la signature d'une convention de partenariat entre le Groupement de Gendarmerie du Rhône et la Fédération de Pêche du Rhône.

La Colonelle Sylvia SAINT-CIERGE, commandant la gendarmerie du Rhône, le Président Fédéral Alain LAGARDE ainsi que les référents, le Major Laurent CONTINI (commandant de la brigade fluviale de la Gendarmerie de Villefranche-sur-Saône) et Jean-Charles JULLIN (Responsable Garderie) se sont réunis pour ce moment de convergence et d'échanges.

Cette convention institue une coordination technique et opérationnelle permettant d'une part le partage d'outils et d'expertise et d'autre part la conduite d'actions conjointes menant à lutter contre les incivilités, les atteintes à l'environnement pour mener à bien la préservation des milieux aquatiques.

Cette signature fait suite à plusieurs années de rencontre et d'entraide entre le service garderie de la Fédération et la brigade fluviale de la gendarmerie de Villefranche et permettra de renforcer et multiplier les missions interservices déjà existantes.

Une signature qui officialise plusieurs années d'entraide

Rencontre entre les magistrats, la brigade fluviale et les gardes pêche de la Fédération

Journée d'échanges inter-services

Le jeudi 12 septembre 2024, à l'initiative de la Brigade fluviale de la Gendarmerie de Villefranche sur Saône, s'est tenue une journée de rencontre entre différents services de l'Etat. Ont été invités sur la vedette de la Brigade : les magistrats du parquet de Villefranche sur Saône, le référent environnement de la gendarmerie du Rhône et bien évidemment les techniciens du service garderie de la Fédération de pêche du Rhône. Cette journée sur la Saône a été l'occasion pour les différents acteurs d'échanger sur les actions de chacun dans le domaine de la prévention de l'environnement.

Justice a été rendue

Le 7 avril 2023, lors d'une tournée de nuit, nos gardes fédéraux ont surpris un homme en multiples infractions à la Police de la Pêche dont une action de pêche dans une réserve. Récalcitrant au contrôle et à la saisie de son matériel, l'individu a violemment agressé l'un de nos gardes puis a pris la fuite.

Immédiatement, nos gardes ont appelé les services de Police qui sont intervenus rapidement sur les lieux. L'agresseur, promptement identifié, a été interpelé. Notre garde, lui, s'est vu prescrire une ITT de 2 jours par les urgences hospitalières. Une plainte fut immédiatement déposée.

La procédure judiciaire a suivi son cours jusqu'à l'audience du 5 avril 2024 où le Tribunal Judiciaire de Lyon, a condamné le prévenu à :
- Une peine de 3 mois d'emprisonnement délictuel avec sursis,
- Effectuer un stage de citoyenneté ;
- Indemniser le Garde et la Fédération de leurs préjudices respectifs en leur versant plusieurs milliers d'Euros.
Le prévenu a spontanément indemnisé les parties civiles, après avoir reconnu les faits.

Nos gardes pêche jouent un rôle essentiel, non seulement de surveillance du domaine piscicole départemental, mais également de protection et de mise en valeur du milieu aquatique.
Respectons-les et protégeons-les dans leur mission de service public.

Des contrôles renforcés

Bien que la brigade fédérale soit présente toute l'année sur l'ensemble du département, les périodes d'ouverture sont des moments charnières de la saison qui nécessitent un renforcement des contrôles de notre service garderie.

Ainsi pour l'ouverture de la truite, ce sont plus de 900 pêcheurs qui ont été contrôlés sur nos 2524 km de cours d'eau de 1ère catégorie. La très grande majorité des pêcheurs étaient en règle puisque seuls 6 PV ont été dressés. A cette occasion, 35 gardes pêche particuliers des AAPPMA du Rhône ont été mobilisés.

Pour l'ouverture du brochet, nos agents se sont répartis en 4 équipes afin de sillonner les secteurs du Grand Large, parc de Miribel, Saône amont et plan d'eau du Colombier. Nous remercions les militaires de la Brigade Fluviale de Gendarmerie de Villefranche-sur-Saône qui nous ont accompagnés sur le bief de la Saône. Plusieurs centaines de pêcheurs ont été ainsi contrôlés, seules quelques infractions ont été relevées, notamment pour des pêches sans cartes et des infractions liées au non-respect du cahier des charges de l'exploitation du droit de pêche.

Les gardes pêche mobilisés pour l'ouverture

La Fédération de Pêche du Rhône engagée pour la Saône et ses pêcheurs

Selon le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, on peut estimer à 8000 le nombre de pêcheurs réguliers pratiquant sur la Saône. Malheureusement, les pêcheurs de la Saône voient leur loisir pénalisé par les difficultés d'accès et la diminution de la végétation aquatique indispensable à la reproduction et au développement de la faune piscicole.

L'année 2024 a vu émerger des projets sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années et qui avaient été ralentis par des contraintes administratives: l'aménagement de la rampe de mise à l'eau de Saint Georges de Reneins et la restauration de la lône de Reyrieux.

75 m³ de béton et de gravats...

et 2700 m³ de vase évacués

Les travaux de Reyrieux ont permis de reconnecter la lône à la Saône, d'évacuer près de 2700m3 de vase et 75m3 de béton et de gravats, de planter près de 270 arbustes et 480 hélophytes (plantes semi-aquatiques) pour permettre la restauration de plus d'un hectare de zone humide favorable notamment à la reproduction du brochet.

Des études en cours pour une meilleure protection des milieux

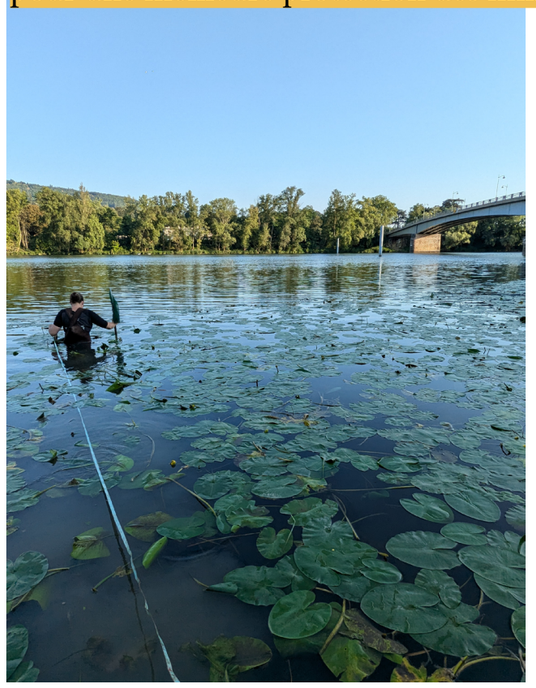

270 arbustes et 480 hélophytes plantés

Ces deux opérations représentent un investissement de près de 620 000€ réalisé grâce au soutien financier et techinque de :

et un meilleur accès des pêcheurs

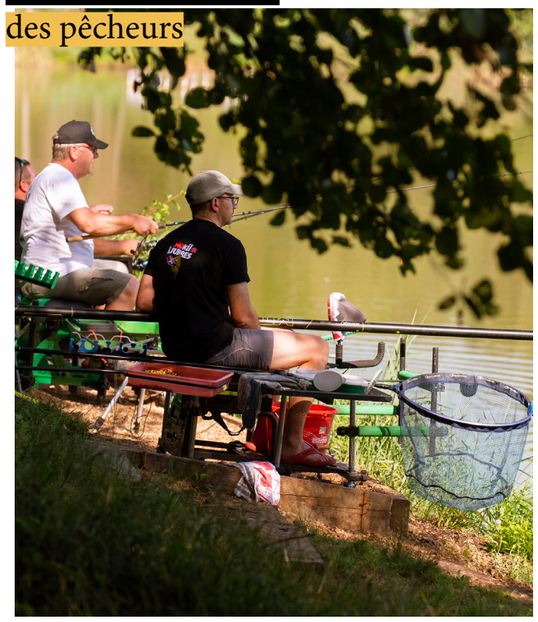

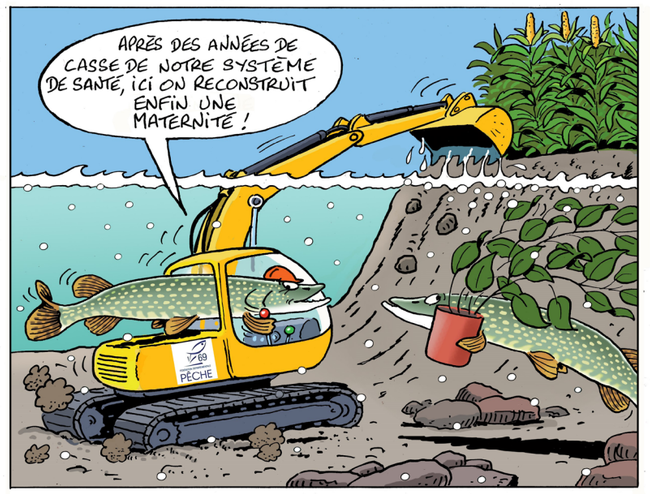

D'autres études sont en cours pour poursuivre l'action sur les rampes de mise à l'eau, les lônes, et les zones peu profondes en bordure du chenal de la Saône sur les communes de Mogneneins, Saint Georges de Reneins, Arnas, Anse, Ambérieux, Caluire et Albigny sur Saône. Des acquisitions sont également en cours sur la commune de Quincieux pour faciliter également l'accès des pêcheurs à pied.

Matinée découverte de la pêche avec «La Gaule de la Vauxonne»:
9 enfants ont chaussé leurs bottes pour rejoindre les pêcheurs du Perréon

Nos AAPPMA en actions

Immersion de frayères à sandre
dans le lac du Ronzey

Sauvetage d'urgence à Combe-Gibert,
l'AAPPMA de Givors est sur le coup !

ALYVAL, Garon, Givors, ADAPAEF et pêcheurs professionnels
lancent un recours en justice contre la pollution aux PFAS

L'AAPPMA de Chazay,Civrieux, Marcilly d'Azergues et Les Chères
a accueilli l'assemblée générale des pêcheurs du Rhône

Le 23 mars 2024, l'AAPPMA de Chazay, Civrieux, Marcilly d'Azergues et Les Chères a eu l'honneur d'accueillir l'Assemblée Générale de la Fédération de Pêche du Rhône, une édition particulièrement mémorable marquant les 100 ans de la fédération ! Un événement historique, rendu possible grâce à l'engagement et au dévouement des précieux bénévoles de l'AAPPMA.

Cette journée exceptionnelle a réuni, en présence du Vice-Président de la Région Philippe Meunier et du Trésorier général de la FNPF Gérard Guillaud, 144 participants enthousiastes, dont de nombreux élus et représentants des AAPPMA du Rhône. Ce fut une occasion unique de célébrer un siècle d'histoire et d'évolution de la pêche et des milieux aquatiques de notre territoire. Les invités ont été plongés dans une rétrospective émouvante retraçant les moments marquants des 100 dernières années, de l'évolution des pratiques de pêche aux initiatives de préservation de nos rivières.

L'événement s'est clôturé par un repas convivial véritable reflet de l'esprit de camaraderie et de passion qui anime notre communauté. Un magnifique gâteau d'anniversaire a couronné la célébration, rendant ce moment encore plus spécial.

L'AAPPMA de Chazay, Civrieux, Marcilly d'Azergues et Les Chères est fière d'avoir pu orchestrer ce rassemblement incroyable et de contribuer à la mise en lumière de l'histoire riche et passionnante de la pêche dans le Rhône. Un grand merci à tous les participants, bénévoles et partenaires qui ont rendu cette journée possible.

Un événement unique :
la célébration du centenaire de la Fédération

Aménagement du barrage de Thurins: élargissement
et sécurisation des berges pour les pêcheurs et les promeneurs

Les pêcheurs de l'AAPPMA de Thurins ont profité d'un abaissement du niveau d'eau du barrage pour mettre en place de nouvelles frayères. Celles-ci se retrouveront submergées dès que le barrage aura repris son niveau habituel, pour le plus grand plaisir des poissons !

et mise en place de frayères
pour les poissons

69
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Association de loi 1901
Agréée au titre de la protection
de l'environnement depuis 1978

1 allée du Levant
69890 La Tour de Salvagny

Tél. : 04 72 18 01 80

federation@peche69.fr

www.peche69.fr

facebook.com/
federation.peche.rhone

PEFC
PEFC/13-32-045
Promouvoir la gestion durable de la forêt
www.pefc.pt